

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 29

L'an deux mille neuf  
Le 27 juillet  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO, Mme Claire d'ELBEE

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN  
M. Didier PICOT à Mme HACALA  
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE  
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**Objet : Vente Commune/Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph ont sollicité la Commune afin d'acquérir la partie de l'ancien chemin rural « Auzkinen Alde » sise au droit de leur propriété cadastrée Section BR – n° 77.

Lors de sa réunion du 22 juin 2009, et après consultation des Services du Domaine, la Commission des Biens Communaux a fixé à 5 € le prix de vente au m<sup>2</sup>.

Vu l'avis de la Commission des Biens Communaux,  
Vu l'avis des Domaines,

Vu la confirmation de Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph pour l'achat de la partie du chemin rural, située au droit de leur propriété, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de vente d'une partie de chemin rural Auzkinen Alde au profit de Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph au prix de 5 € le m<sup>2</sup>
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de :
  - o Nommer la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, Géomètres-Experts à Saint-Jean-de-Luz, afin d'établir les documents définitifs nécessaires à cette vente, à savoir plans et document d'arpentage.
  - o Procéder à l'enquête publique prévue par décret n°76-921 du 8 octobre 1976 en ce qui concerne les chemins ruraux
  - o Signer et effectuer toutes formalités concernant cette affaire

.../...

**Suite délibération du 27 juillet 2009 : Vente Commune/Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph**

- RAPPELLE que tous les frais se rapportant à cette vente seront à la charge exclusive de Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :